

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DU FONDS CHALEUR 2025 : 1200 PROJETS AIDES POUR SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES

Le 22/04/2026

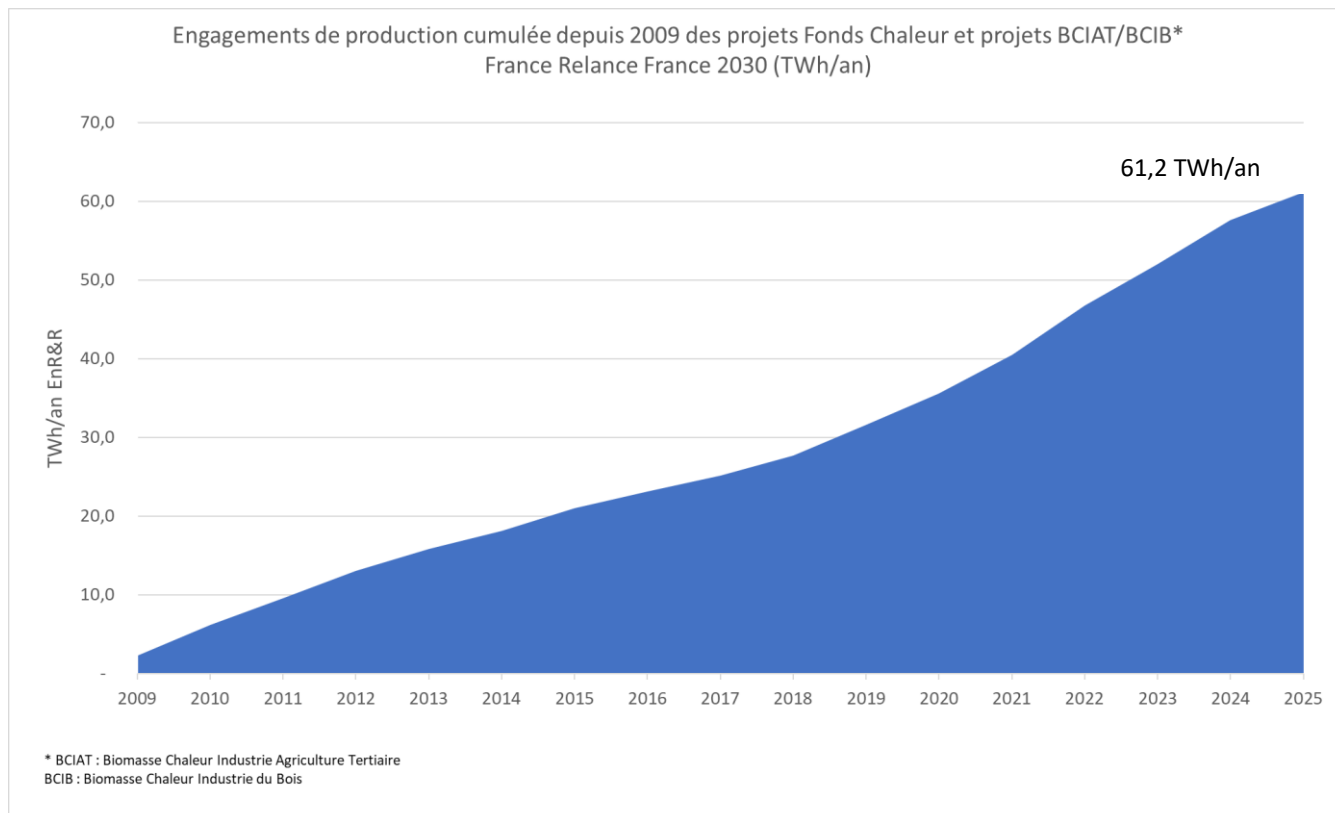
Les besoins de chaleur, qui représentent aujourd’hui 43 % de la consommation d’énergie en France, sont encore majoritairement couverts par des énergies fossiles, carbonées et importées (gaz, fioul, charbon). La crise énergétique en cours rappelle l’urgence d’accélérer la transition énergétique de notre pays pour renforcer rapidement notre souveraineté et réduire nos importations avec des énergies produites localement. Le plan électrification, annoncé par le Premier ministre le 10 avril, vient structurer cet effort et accroître à la fois l’ambition et les moyens déployés à court terme pour y parvenir. Les réseaux de chaleur représentent à ce titre une solution essentielle, particulièrement en milieu urbain et dans les situations où les pompes à chaleur ne pourront pas être déployées.

Le gouvernement a publié en février 2026 la 3^{ème} Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE3) visant à réduire drastiquement la part des énergies fossiles importées dans la consommation du pays (60% en 2023) pour atteindre 60% d’énergie bas-carbone en 2030. La PPE3 fixe ainsi un objectif ambitieux de 328 à 421 TWh de chaleur renouvelable et de récupération à horizon 2035 (par rapport à 172 TWh en 2022). Elle vise également à atteindre 68 à 90 TWh de chaleur distribuée via les réseaux de chaleur à cet horizon, dont 80% de chaleur renouvelable et de récupération (par rapport à 26 TWh dont 64% de chaleur renouvelable et de récupération en 2022). Opéré par l’ADEME depuis 2009, le Fonds Chaleur contribue pleinement à la croissance d’une production de chaleur renouvelable et de récupération souveraine, en complément d’efforts significatifs en matière d’efficacité et de sobriété énergétiques. Les aides Fonds Chaleur attribuées en 2025 pour alimenter habitat collectif, entreprises et collectivités permettront la construction de 643 km de réseaux de distribution de chaleur et de plus de 1200 nouvelles installations produisant 3,5 TWh par an de chaleur renouvelable et de récupération.

La France dispose de nombreuses ressources locales, renouvelables et de récupération, d’un savoir-faire industriel et de soutiens publics. **Le déploiement des projets aidés par le Fonds Chaleur concourt, de façon particulièrement efficiente pour les finances publiques, à la décarbonation de l’économie et à la souveraineté énergétique du pays ; c’est dans cet objectif que l’Etat a conforté le budget du Fonds chaleur à 800 M€ en 2026.**

Plus de 1200 installations accompagnées en 2025 par des aides publiques efficientes

Depuis 17 ans, le Fonds chaleur a permis d'aider environ 11 200 installations d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dont 5200 km de réseaux de distribution grâce à 5,9 milliards d'euros d'aides, ayant généré près de 18 milliards d'euros d'investissements. **Cela représente près de 52,5 TWh/an de production additionnelle d'EnR&R, équivalent de la consommation de chaleur d'environ 5 millions de logements, et environ 2,6 Md€/an d'économie sur la balance commerciale** (en comparaison du gaz qu'il aurait fallu importer pour produire cette chaleur en l'absence de ces projets¹). De plus, les programmes France Relance, France 2030 et Fonds Planification Ecologique ont permis d'accompagner la production de chaleur à partir de biomasse pour la cible industrielle à hauteur de 8,7 TWh/an, en particulier via les appels à projets BCIAT² et BCIB. Le bilan cumulé de l'ensemble de ces dispositifs conduit à une production thermique additionnelle de 61,2 TWh/an.



En 2025, le budget du Fonds Chaleur s'élevait à **801 M€**. **La totalité de ce budget a été engagée**. Avec une efficacité moyenne de **51,5€ d'aide par tonne de CO2 économisée³**, c'est l'un des outils les plus efficaces pour décarboner l'économie, et réduire les importations de gaz. Ce programme a permis d'accompagner près de 1 200 installations en 2025 permettant de couvrir un besoin de chaleur équivalent à la consommation de chauffage d'environ 200 000 logements. Ce nombre important d'installations⁴ reflète la montée en puissance des Contrats Chaleur Renouvelable accompagnant de nombreux projets de moindre taille, avec en 2025 une **forte croissance des projets de géothermie**.

¹ Sous l'hypothèse d'un prix du gaz de 50 €/MWh

² L'appel à projets BCIAT soutient des projets ambitieux de production de chaleur renouvelable Biomasse en industrie. En fonction des années, il a pu être financé sur du budget Fonds Chaleur, France Relance ou France 2030. L'appel à projet BCIB accompagne spécifiquement les industries du bois dans le développement de solutions de séchage performantes, favorisant l'autonomie énergétique et la réduction des énergies fossiles : selon les années, il a été financé sur du budget Fonds Chaleur, France 2030 ou Fonds Planification Ecologique.

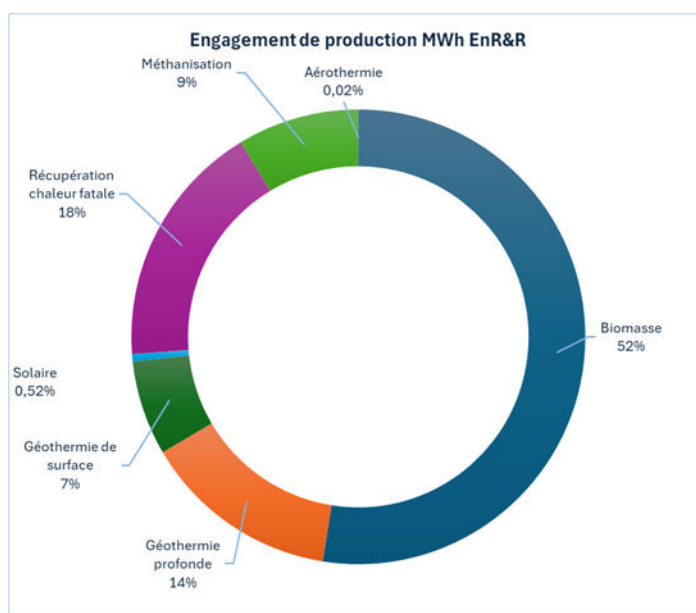
³ En moyenne, pour les projets aidés par le Fonds chaleur en 2025, le ratio entre le budget total du Fonds chaleur et la production additionnelle attendue sur 20 ans a atteint 11,5 €/MWh, contre environ 11 €/MWh en 2024, ce qui reste une valeur particulièrement efficiente du point de vue des finances publiques.

⁴ Contrat Chaleur Renouvelable : dispositif du Fonds Chaleur permettant le financement de grappes de projets EnR&R, dont des projets de petites tailles qui ne seraient pas éligibles individuellement.

Cette année encore, le Fonds Chaleur a majoritairement subventionné des investissements (727 M€ d'aide à l'investissement générant plus de 2,4 Md€ de dépenses dans des installations EnR&R, **soit un effet de levier de 3,3**) et financé dans une moindre mesure d'autres dispositifs d'accompagnement (études, animation des contrats chaleur renouvelable territoriaux, fonds de garantie géothermie⁵, prêts bonifiés aux logements sociaux proposés par la banque des territoires, etc.), nécessaires pour faire émerger des projets de qualité dans les territoires.

Concernant les aides à l'investissement, **les réseaux de distribution de chaleur, maillon essentiel du développement de la chaleur renouvelable et de récupération, représentent l'un des premiers postes du budget avec 298 M€ d'aides**, ayant permis de **financer 643 km de réseaux**. Les chaufferies biomasse ont représenté 155 M€ d'aides, la géothermie (de surface et profonde) 85 M€, et les équipements de récupération de chaleur fatale 21 M€. Pour le solaire thermique et les équipements de valorisation du biogaz par injection au réseau, ce sont respectivement 10,6 M€ et 8,1 M€ qui ont été engagés.

Les projets ayant bénéficié des aides à l'investissement du Fonds Chaleur 2025 permettront de produire 3,5 TWh/an de chaleur renouvelable et de récupération additionnelle. C'est la biomasse énergie qui contribue le plus à cette production de chaleur (52 %), suivie par la géothermie (21%) puis par la récupération de chaleur fatale (18 %), la méthanisation (9%) et le solaire thermique (0,5%). Les émissions annuelles évitées par ces nouvelles installations s'élèvent à environ **777 ktCO₂/an**.



C'est le rôle du Fonds Chaleur que d'accompagner l'accélération du développement de la chaleur renouvelable et de récupération prévue par la PPE3 en finançant les projets les plus efficaces (en termes d'€ public d'aide rapporté aux émissions de CO₂ évitées) tout en soutenant la diversification des énergies renouvelables mobilisées pour réduire la tension croissante sur certaines ressources biomasses.

Compte tenu des tensions locales observées sur certains territoires (en particulier sur les plaquettes forestières), la démarche EnR'Choix⁶ a été généralisée sur l'ensemble du territoire depuis 2024. Cette démarche consiste à privilégier les actions de sobriété et d'efficacité énergétique, puis les possibilités de mutualisation des installations de production d'énergie, notamment via le raccordement à un réseau de chaleur existant ou à créer, et enfin le recours aux énergies thermiques renouvelables et de récupération.

⁵ Le « fonds de garantie géothermie », géré par la SAF-Environnement, sur la base d'une convention avec l'ADEME, permet d'assurer les investisseurs contre le risque géologique moyennant une cotisation

⁶ <https://www.enrchoix.idf.ademe.fr/>

Ces EnR&R thermiques sont hiérarchisées dans l'ordre suivant : (1) Recours aux **énergies thermiques de récupération locales non délocalisables** pour la chaleur (incinération de déchets, eaux usées, centres de données, etc.) comme pour le froid (*free cooling*, froid fatal, etc.) ; (2) Recours aux **énergies renouvelables thermiques locales** (géothermie profonde, pompes à chaleur géothermiques, solaire thermique, etc.) ; (3) Recours aux autres **énergies renouvelables délocalisables** (biomasse). Le recours à la biomasse doit s'appuyer sur la diversification des approvisionnements en différents types de ressource biomasse, Ceci se traduit **dès 2025 par un mix énergétique plus diversifié et une augmentation significative de la part des énergies renouvelables hors biomasse** (48% de la production en MWh EnR&R soutenue en 2025, cf. graphique ci-dessus). A noter une forte dynamique sur la géothermie, avec plus de 300 projets aidés en 2025 représentant 20,7% de la production en MWh EnR&R soutenue.

Les priorités et actions relatives au Fonds chaleur pour 2026

Pour poursuivre le déploiement de la chaleur renouvelable, l'Etat a conforté le Fonds Chaleur avec un **budget de 800M€** pour 2026. La dynamique dans les territoires reste très forte puisqu'en parallèle le portefeuille de projets cumule un montant de demande d'aides atteignant environ le double de ce budget. Les conditions d'éligibilité et de financement ont été révisées afin de pouvoir accompagner davantage de projets.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux sur la disponibilité de la ressource en biomasse et en particulier de tensions sur les plaquettes forestières dans certaines régions, la **démarche de priorisation des EnR&R** est renforcée, et la diversification des plans d'approvisionnement en biomasse est encouragée. La biomasse énergie restera néanmoins essentielle notamment pour des usages à haute température.

L'accélération du déploiement de la géothermie profonde et de surface reste un axe prioritaire pour 2026 avec la mise en œuvre du plan d'actions lancé en février 2023 par l'Etat et qui regroupe vingt-sept actions prioritaires en France métropolitaine et d'outre-mer.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent sur les modalités de couverture des risques inhérents à la **récupération de chaleur fatale industrielle**.

Enfin, **l'appel à projets BCIAT 2026 a été ouvert le 26 mars 2026 dans le cadre du programme France 2030**. Il vise à soutenir des projets ambitieux de production de chaleur renouvelable en industrie ; les projets de pyrolyse/pyrogazéification et de méthanisation en autoconsommation sont également éligibles sous conditions. **Les projets peuvent être déposés jusqu'au 17 juillet 2026**, et seront instruits sous réserve de disponibilité des crédits.

Le **dispositif BCIB** est également ouvert **jusqu'au 30 avril 2026** pour soutenir l'augmentation des capacités de séchage (du bois matériau) des scieries avec le développement d'équipements de séchage décarbonés.

Quelques exemples de projets phares accompagnés en 2025

• **Installation de géothermie de surface sur sondes Pontivy (56).** Le projet consiste en l'installation d'une géothermie sur sondes pour assurer les besoins en chauffage et rafraîchissement (par géocooling) d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à Pontivy (56). L'installation géothermique de surface sera composée d'une pompe à chaleur de 82 kW associée à 13 sondes de 200 m de profondeur.

L'installation produira 345 MWh/an et permettra d'éviter l'équivalent de 66 tonnes de CO₂ par an.

Coût de l'opération : 1 043 k€ - Aide ADEME Fonds chaleur : 219,6 k€ - Mise en service prévue pour mai 2026.

• **Création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse et une installation de solaire thermique à Salon-de-Provence (13).** Le projet consiste en l'installation d'une centrale solaire thermique de 2 000 m² associée à une chaufferie biomasse énergie de 10MW avec condenseur et hydro-accumulation ; et la création d'un réseau de 15km. Ce réseau de 70 sous-stations sera alimenté par 49 GWh d'EnR, et permettra ainsi d'éviter l'équivalent de 11 000 tonnes de CO₂ par an.

Coût de l'opération : 27,8 M€ - Aide ADEME Fonds chaleur : 10,1 M€ - Mise en service prévue courant 2026.

• **Extension d'un réseau de chaleur alimentée par une géothermie profonde et une chaufferie biomasse à Bordeaux (33).** Le projet prévoit la réalisation d'un doublet géothermique à environ 1 000 mètres de profondeur, associé à une pompe à chaleur d'une puissance de 7,4 MW, ainsi que l'installation d'une chaufferie biomasse de 4 MW. Il comprend également l'extension d'un réseau de chaleur sur 7,5 km.

Cette extension permettra de desservir 47 nouvelles sous-stations, principalement destinées à des logements sociaux situés dans le Quartier Prioritaire de la Ville de Grand Parc. À terme, le projet contribuera à éviter l'émission d'environ 8 400 tonnes de CO₂ par an.

Coût de l'opération : 39,5 M€ - Aide ADEME Fonds chaleur : 7,5 M€ - Mise en service prévue courant 2026.

Contact presse

Tel : 01.47.65.20.29

Email : presse@ademe.fr

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr